



Conseil municipal du 11 octobre 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1-Point sur les dossiers en cours

1-1- Point sur la fibre optique (FTTH)

Il s'agit d'un nouveau réseau qui n'utilise pas l'actuel réseau de Saulon-la-Rue.

Pour ce qui est de notre zone : 1 NRO -nœud de raccordement optique- situé à BRETENIERE puis 2 SRO –sous répartiteur optique-(1 à BARGES qui couvre quelques maisons à Féney, Saulon-la-Rue et Barges) et 1 à Corcelles)

Fibre optique à la maison (pas de cuivre) : en fait en limite de propriété. PBO (point de branchement optique) : 1 boîtier pour 6 maisons. Il a été comptabilisé 260 prises pour Barges.

Ensuite le particulier choisira son Fournisseur d'Accès Internet qui réalisera le branchement à la maison. A la charge du particulier.

Pour l'instant nous en sommes au stade de la Vérification des adresses des futurs clients.

Repérages, travaux à venir pour 2021 (société PARERA).

1-2- Voirie route de Dijon (travaux envisagés en 2020)

Il s'agit de la réfection du trottoir sur une longueur de 170 m en enrobé, avec piste cyclable, dans le prolongement de ce qu'a fait la commune de Saulon-la-Rue, jusqu'au carrefour avec la route des 4 vents.

Rappel de l'estimation du coût des travaux : 30 784,40 HT

Subventions espérées 17 957,56 € - Autofinancement 12 826,84 €

Dossier de demande de subvention transmis au département.

1-3- Remaniement cadastral

Retour des documents des habitants

Rencontre avec les inspecteurs-géomètres du cadastre cette fin de semaine

Remarques principales : plus, ou moins, de surface de terrain après les nouvelles mesures. Les habitants ont pu rencontrer les représentants de la Direction Générale des Finances Publiques pour avoir les réponses à leurs questions.

Le cadastre définitif devrait être validé en fin d'année.

1-4- Plantation d'arbre offert par le CAUE

Rencontre avec le CAUE le 9 septembre

Choix de l'espèce : Chêne sessile

Implantation : vers espace jeux et église

1-5-Transfert de la voirie du lotissement « les coteaux des aiguillons »

Transfert de la voirie par HABELLIS (ex VILLEO) à la commune pour l'euro symbolique. L'acte notarié sera signé le 17 octobre.

1-6- Zone artisanale AUE a

Des artisans ont fait part à la commune de leur volonté de s'installer à Barges en zone AUE a. Ces parcelles n'appartiennent pas à la commune.

Or, conséquence de la loi Notre, la compétence « économie » est désormais exercée par l'intercommunalité et ne peut plus l'être par la commune. Monsieur le maire a souhaité faire part au président de la CC du souhait de la commune pour que cette zone soit gérée par la CC (achat de terrain-viabilisation-vente).

La réponse est qu'à ce jour d'autres projets sont engagés sur le territoire de l'intercommunalité. Des candidats, à titre privé, peuvent acquérir ces terrains, les viabiliser et s'installer en respectant les formalités légales instaurées par les différentes administrations.

1-7-Pose blason école

Suite au projet scolaire de création d'un blason pour l'école, en terre, confectionné par les élèves avec l'aide de nos potiers Marylise et Guy, et conformément à ce qui avait été convenu entre école et commune, le gros blason et les petits blasons ont été accrochés sur la façade de l'école.

Une « inauguration » réunissant élèves et parents sera programmée.

1-8-Campagne de communication sur la déclaration des puits domestiques sur la nappe de Dijon Sud

Les volumes prélevables, répartis par usage (eau potable, agriculture et industrie) ont été déterminés en 2011 et sont aujourd'hui appliqués afin de garantir à la fois les besoins du milieu naturel et les usages, sans restriction, en moyenne 8 années sur 10.

Dans le contexte d'une ressource en eau limitée, une connaissance plus approfondie des points de prélèvements domestiques et des volumes prélevés est donc une donnée qu'il serait intéressant d'acquérir.

Cette opération difficile à mettre en œuvre dans un objectif de quantification, peut être vu comme une action de communication auprès des communes et des interlocuteurs pétitionnaires particuliers sur les puits et forages, afin d'inciter les particuliers à informer de la présence d'un puits dans leur propriété.

De ce fait, l'Inter-CLE entamera un recensement des puits domestiques par le biais d'une proposition de campagne d'analyse sur puits privés. Les particuliers possédant un puits privé pourront bénéficier d'une analyse de qualité d'eau, de type P1 (demandée par l'Agence Régionale de la Santé lors de la déclaration d'un puits domestique destiné à la consommation d'eau potable), s'ils le souhaitent en s'inscrivant auprès des mairies. En retour, ces derniers devront impérativement déclarer leur puits, en mairie.

1-9- Logement communal

Le logement communal situé 5, grande rue sera libéré en novembre. La commune recherche donc de nouveaux locataires pour ce grand logement (5 chambres).

2-Projets

Rappel des projets engagés

Enfouissement des réseaux aériens rue de la poterie et rue des 4 vents en 2020 (SICECO)
Voirie route de Dijon évoqué au point 1-2

Autres projets pour 2020 :

*Accessibilité ERP (mairie)-

Le conseil municipal décide de reprendre, confirmer et actualiser la délibération (2017-40) prise en décembre 2017 concernant l'accessibilité à la mairie par la création d'une rampe d'accès.

Le dossier de demande de subvention sera transmis aux administrations concernées.

*Appel à projets 2020 (courrier du département)

Le conseil départemental nous rappelle que si la commune souhaite être aidée par le département dans le cadre d'une action dite « appel à projet », il est fortement conseillé de faire part de cette volonté et du type de projet avant **le 15 novembre 2019**.

Après avoir fait le point sur les différents projets en cours de réflexion, le conseil municipal décide du remplacement de la passerelle sur le Chairon, près de la rue de l'église, projet qui semble le plus urgent à réaliser compte tenu de l'état défectueux du pont de bois actuel, qui s'est dégradé avec le temps (construit en 2004) et qui pourrait rapidement poser des problèmes de sécurité.

3-Point affaires scolaires :

Un courrier de l'Inspecteur de circonscription rappelle l'utilité du dispositif RASED (aide spécialisée auprès des élèves). Le RASED qui nous concerne est installé au SIVOS de Noiron.

Il nous rappelle que le fonctionnement de cette structure nécessite des moyens financiers pour l'achat de matériel spécifique. Le conseil estime juste que la commune participe à ces dépenses.

Outre le SIVOS de Noiron (4 communes), 9 autres communes sont concernées (1260 élèves).

5-Point assurances :

*Arbre cassé en zone de loisirs (marronnier d'inde), l'assureur de l'auteur des faits et ses parents (franchise) ont versé la somme correspondant au devis établi (672 €). Un arbre de la même espèce sera planté au même endroit.

*Dégâts inondations ERL : des tests d'étanchéité seront effectués le 25 octobre.

*Dégâts occasionnés par un locataire de l'ERL (dalles abîmées), son assureur a demandé certains documents à la commune (états des lieux avant et après location), nous y avons ajouté le constat réalisé par la société d'entretien des locaux après la location.

6-Point travaux :

Réalisés :

-Pose panneaux allées de la Brouère et Jeannine Lejard

- Changement du moteur du volet du secrétariat mairie
- Dépose de l'ancienne guirlande sur l'église
- Logement sis 2, rue du lavoir : réfection des volets, de la porte d'entrée, taille de la haie ...
- Apport de terre pour terrain de foot (crevasses, = danger)
- Les travaux d'aménagement (pose volet) au logement situé grande rue (ex maison Parent) sont programmés.

Travaux validés :

- Pose d'un grillage en bas des jeux du lotissement du coteau des aiguillons. Le projet présenté par monsieur le maire (avec un devis de l'entreprise CHENOT qui s'élève à 1782 €) est validé par le conseil.
- Illuminations : une réunion de la commission est à programmer avant la pose de nouvelles guirlandes, en particulier sur l'église.
- Jérôme LORIENT fait le point sur la réflexion qui est menée sur le chauffage de l'ERL principalement pour améliorer et simplifier la gestion des radiateurs par les locataires.

7-Renouvellement du bail de location du droit de chasse

Le Bail de location du droit de chasse arrive à expiration.

Le conseil décide de la reconduction de ce bail au même tarif, pour 9 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2028.

8-Date d'inauguration de l'espace Jeannine Lejard

Conformément à la décision prise lors du conseil municipal du 15 mars 2019, les panneaux de dénomination de l'allée « Jeannine LEJARD » ont été installés.

L'espace vert en bas de l'allée près du Chairon sera dénommé Espace Jeannine LEJARD.

Monsieur le Maire présente le panneau d'information (aspect et texte) qui sera installé à cet endroit.

Choix d'une date d'inauguration : une cérémonie est organisée à Dijon le 15 avril, date de son décès. Monsieur le Maire propose la date du 18 juin, date de son arrestation en 1944. Le conseil municipal valide cette date. L'inauguration de cet espace avec dévoilement du panneau commémoratif aura lieu le 18 juin 2020.

9-Questions diverses

Marc REBULLIOT présente un résumé du rapport d'activité de la CC en matière de Déchets, Eau et Assainissement.

Bulletin municipal 2020 : même composition que les années précédentes.

La séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil municipal se tiendra **le 22 novembre 2019 à 20h30**